

LA FAO ET LA FORESTERIE

Adieu à Hosny El Lakany...

En janvier 2006, le Département des forêts de la FAO a fait ses adieux à Hosny El Lakany, son Sous-Directeur général depuis huit ans, qui quittait la FAO pour prendre sa retraite. Stratège et diplomate talentueux, M. El Lakany a dirigé habilement le Département pendant une période d'austérité budgétaire où les demandes augmentaient. Malgré ces contraintes, la productivité et l'image publique de la FAO dans le domaine forestier se sont améliorées sous son administration.

Avant sa nomination au poste de Sous-Directeur général en 1998, M. El Lakany a été successivement Sous-Directeur de cabinet (de 1995 à 1996) et Directeur de la Division des ressources forestières (de 1996 à 1998).

Élu président du Partenariat international en éducation forestière (IPFE) en 2006, M. El Lakany envisage un retour à l'université, où sa carrière professionnelle a débuté il y a une quarantaine d'années. Il revient en tant que professeur émérite à l'Université d'Alexandrie, en Égypte, son pays natal, et enseigne comme professeur auxiliaire à la Faculté de foresterie de l'Université de Colombie britannique, au Canada, où il défendra la cause de la foresterie internationale pour une nouvelle génération de forestiers.

... et bienvenue à Jan Heino, nouveau Sous-Directeur général du Département des forêts de la FAO

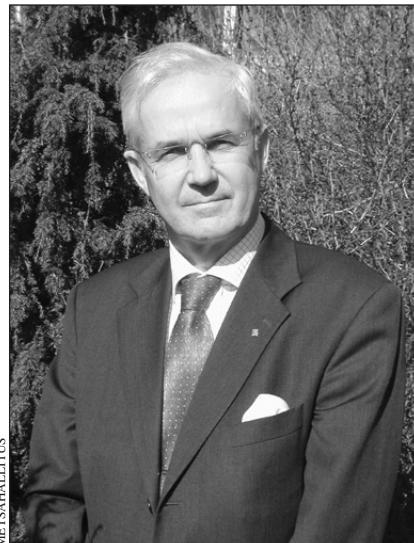
La FAO souhaite la bienvenue à Jan Heino, Directeur général de l'entreprise forestière d'État finlandaise Metsähallitus, qui a été nommé Sous-Directeur général (ADG) de la FAO responsable du Département des forêts. Il prendra ses fonctions au siège de la FAO à Rome, fin juin 2006.

Jan Heino est le deuxième Finlandais à occuper ce poste depuis la création de la FAO; Nils Osara avait été Directeur des forêts et des produits forestiers de 1963 à 1968.



Au cocktail organisé pour son départ à la retraite en janvier 2006, le Directeur général adjoint de la FAO David Harcharik porte un toast à Hosny El Lakany (à droite)

... qui est salué par une sérénade chantée par un chœur spécial du Département des forêts



Jan Heino, nouveau Sous-Directeur général de la FAO pour les forêts

M. Heino est depuis 2000 Directeur général de Metsähallitus, devenue, sous sa conduite, plus orientée vers le marché et plus internationalisée. Auparavant, il a été Directeur général (de 1997 à 1999) et Directeur général adjoint des affaires internationales (de 1993 à 1995) du Département des forêts du Ministère de l'agriculture et des forêts. De 1995 à 1997, il a été conseiller spécial auprès du Ministère de l'agriculture et des forêts. Auparavant, il a exercé les fonctions de directeur commercial d'une compagnie privée traitant de plantules forestières et de matériel de régénération des forêts; de forestier adjoint de la ville d'Helsinki; et de chercheur en économie forestière à l'Institut finlandais de recherche forestière. Il est titulaire d'une Maîtrise (M. Sc.) en foresterie et conservation de la nature qui lui a été décernée par l'Université d'Helsinki (1973).

Jan Heino a été président du Comité des forêts (de 1999 à 2001) et de la Commission européenne des forêts (de 1998 à 2000) de la FAO. Récemment nommé président de l'Association européenne des forêts d'Etat (EUSTAFOR) nouvellement créée à Bruxelles (Belgique), il devra abandonner ce poste pour prendre ses nouvelles fonctions.

M. Heino considère la promotion de tous les aspects de la foresterie durable comme essentielle pour combattre le fléau mondial de la pauvreté et de la faim, et souligne l'importance des politiques forestières nationales et de programmes forestiers nationaux fonctionnels spécialement adaptés à chaque pays.

Les pays africains soulignent la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles pour enrayer la dégradation des forêts

A la quinzième session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, tenue à Maputo (Mozambique), du 29 mars au 1^{er} avril 2006, les pays africains ont souligné la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles pour réformer leurs institutions forestières et enrayer la dégradation des forêts. Plus de 120 représentants venus de 36 pays membres et observateurs ont participé pour discuter des progrès accomplis sur la voie de la gestion durable des forêts dans la région et pour faire des recommandations à l'attention de la

prochaine session du Comité des forêts de la FAO, qui aura lieu en mars 2007. La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique se réunit tous les deux ans.

Les participants ont examiné les résultats régionaux de l'Evaluation des ressources forestières mondiales 2005 (FRA 2005) et noté que les progrès vers la gestion durable des forêts étaient lents et inégaux dans la région. Ils ont suggéré l'établissement d'un fonds fiduciaire ou d'un mécanisme de financement à large assise pour aider l'action en la matière.

La Commission a demandé que la FAO recherche des ressources additionnelles pour soutenir les pays dans les efforts qu'ils font pour réformer, moderniser et développer leurs institutions forestières. En outre, elle a exhorté les pays à forger des partenariats fructueux entre le secteur public et le secteur privé et à promouvoir l'investissement local dans le secteur forestier.

Les pays ont en outre recommandé d'améliorer la coordination des politiques forestières et des politiques économiques, environnementales et sociales, en vue de renforcer la contribution de la gestion durable des forêts au développement durable et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour réduire l'exploitation forestière illicite, la Commission a demandé avec insistance d'améliorer l'application des lois forestières et la gouvernance dans les pays et de renforcer la collaboration transfrontière pour la répression des activités forestières illégales.

Compte tenu de l'importance et de la gravité des conflits entre les populations et la faune sauvage, la Commission a recommandé que la FAO fournit des informations et des avis techniques pour résoudre ce problème.

Une réunion régionale renforce les progrès accomplis dans la région Asie et Pacifique

La participation a été à son apogée lorsque plus de 170 représentants de 29 pays membres, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales se sont réunis lors de la vingt-et-unième session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (APFC), tenue à Dehradun (Inde), du 17 au 21 avril 2006.

Examinant les résultats régionaux de l'Evaluation des ressources forestières mondiales 2005 de la FAO (FRA 2005) pour la région, la Commission a pris acte de la tendance positive enregistrée au cours des cinq dernières années dans la région, avec une expansion des plantations forestières et un accroissement net de la superficie forestière, mais s'est déclarée préoccupée par la diminution continue du couvert de forêts naturelles. L'exploitation forestière illicite et sans frein, les espèces envahissantes, les feux de forêts et la concurrence des autres utilisations des terres ont été mentionnées comme les principaux facteurs constituant une menace pour les forêts de la région. Les pays ont discuté des stratégies susceptibles d'éliminer les principales contraintes qui empêchent de résoudre ces problèmes, à savoir les ressources budgétaires insuffisantes, les faibles capacités institutionnelles et la volonté politique inadéquate. Trouver le moyen de garantir le financement de la gestion durable des forêts a constitué l'un des principaux sujets de discussion. Les mécanismes visant à faire payer les services environnementaux

procurés par les forêts ont été examinés au cours d'un séminaire spécial en cours de session.

Notant la vaste étendue de forêts dégradées dans la région, la Commission a souligné la nécessité d'adopter des approches et des technologies efficaces pour leur remise en état, en particulier d'encourager les investissements du secteur privé et des communautés locales. Elle a noté l'importance des produits forestiers non ligneux et de l'agroforesterie dans les stratégies de subsistance dans de nombreux pays de la région, et souligné que la FAO devrait poursuivre ses travaux dans ces domaines.

La Commission a attiré l'attention sur d'importants problèmes émergents auxquels est confronté le secteur forestier, notamment le changement climatique, la demande de biocombustibles, les problèmes d'eau et la contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté.

La Commission a remercié la FAO pour son appui constant à la reconstruction et à la remise en état des zones dévastées par le tsunami. Elle a pris acte de la nécessité de continuer à fournir une assistance pour la planification et la gestion intégrées des zones côtières, la remise en état techniquement rationnelle des mangroves et des autres types de végétation côtière, et la promotion de moyens d'existence durables dans les zones touchées. La Commission a également souligné que les forêts littorales pouvaient contribuer à atténuer l'impact des tsunamis futurs.

La Commission a également examiné ses principales réalisations des deux dernières années, portant sur les domaines suivants: garantie d'approvisionnement durable en bois et en fibres; amélioration continue de la gestion des forêts; foresterie participative; dévolution de la gestion des forêts et initiatives intersectorielles.

La foresterie urbaine en Asie occidentale et centrale

Les forêts urbaines et périurbaines et les autres types d'espaces verts procurent de nombreux avantages aux sociétés citadines de la planète. La FAO souligne tout particulièrement la contribution de la foresterie urbaine et périurbaine et des espaces verts à l'amélioration des moyens d'existence dans les pays en développement et les pays en phase de transition économique.

Dans le cadre de son Etude prospective du secteur forestier en Asie occidentale et centrale (FOWECA), la FAO a commissionné une étude sur le thème de la foresterie urbaine et périurbaine et de la création d'espaces verts dans 23 pays de la région. L'analyse a été complétée par six études de cas sur des villes, illustrant les problèmes, les possibilités et les perspectives.

Pour aider quelques-uns des pays confrontés à grand nombre des problèmes spécifiques à la région, et leur donner une possibilité de puiser des recommandations en vue de promouvoir la foresterie urbaine, la FAO a organisé, conjointement avec le Centre danois pour les forêts, le paysage et la planification, un Atelier sur la foresterie urbaine et périurbaine et la création d'espaces verts dans les pays d'Asie occidentale et centrale. L'Atelier s'est déroulé à Rome du 5 au 7 avril 2006.

Cinq villes couvertes par les études de cas FOWECA, à savoir Abu Dhabi (Emirats arabes unis), Amman (Jordanie), Izmir (Turquie), Kaboul (Afghanistan) et Yerevan (Arménie), étaient représentées à



cet atelier. Les participants comprenaient des représentants d'institutions internationales et nationales de recherche-développement, d'administrations nationales et municipales, d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé. Ils étaient spécialisés dans des disciplines diverses, avec notamment des architectes paysagers, des forestiers, des spécialistes de l'agriculture urbaine et des écologistes.

L'Atelier a clairement montré le rôle majeur que la foresterie urbaine est appelée à jouer car de nombreux pays de la région s'urbanisent rapidement. Toutefois, le contexte et les problèmes découlant de l'urbanisation varient considérablement d'un cas à l'autre. A titre d'exemple, le taux d'urbanisation est de 22 pour cent en Afghanistan et de 85 pour cent dans les Emirats arabes unis. Les chiffres de la pauvreté et le couvert forestier sont aussi très variables. Les ressources en espaces verts urbains et la manière dont elles sont gérées et utilisées sont aussi très différentes.

Les participants ont identifié plusieurs grands problèmes qui empêchent de maintenir un niveau optimal de ressources forestières et végétales pour le développement urbain de la région, où les conditions de végétation sont souvent difficiles d'une manière générale, et plus particulièrement pour les arbres. L'Atelier a mis en évidence la nécessité d'adopter de meilleures technologies et pratiques pour l'entretien des espaces verts urbains et périurbains, et plus particulièrement pour la sélection des espèces, l'entretien des sols et la gestion de l'eau. Des efforts continus doivent être faits pour que les responsables des politiques communales et nationales fassent une plus grande place à la foresterie urbaine et pour inclure l'agriculture urbaine, la lutte contre la pauvreté et l'évaluation économique dans ce contexte.

On considère rarement l'activité de foresterie urbaine et périurbaine et de création d'espaces verts comme une utilisation des terres à plein titre, de sorte qu'elle est menacée par l'absence ou les carences des cadres législatifs et institutionnels. Il convient de l'incorporer dans les lois nationales, notamment sur les forêts et l'environnement. Des réglementations et des directives détaillées doivent cependant être spécifiées au niveau local.

Heureusement, il existe de nombreux exemples de bonnes pratiques en matière de planification, de gestion et d'utilisation des espaces verts urbains dans la région, et de leur contribution effective à l'amélioration des moyens d'existence et de la qualité de vie en milieu urbain. Des partenaires locaux et nationaux et des ONG ont mis sur pied plusieurs campagnes de boisement et de protection des arbres de grande envergure.

Les participants de l'Atelier ont recommandé avant tout que soit soulignée à différents niveaux l'importance de la contribution de la foresterie urbaine et périurbaine et de la création d'espaces verts aux moyens d'existence et à la qualité de vie en milieu urbain. Les nombreux avantages sociaux, culturels, économiques et environnementaux de cette activité doivent être évalués et commercialisés. En outre, cette activité devrait être mise en œuvre de manière intersectorielle et en partenariat avec toutes les parties prenantes. Les participants de l'Atelier ont souligné la nécessité d'un organisme coordonnant les activités de foresterie urbaine et périurbaine et de création d'espaces verts, de préférence à l'échelon de la municipalité.

Des efforts supplémentaires de création de réseaux et de renforcement des capacités devront être déployés aux niveaux régional, national et local pour appliquer ces recommandations. La FAO et ses institutions partenaires auront un rôle important à jouer, par exemple en facilitant des ateliers ultérieurs et des projets pilotes spécifiques, ainsi qu'en favorisant le transfert de connaissances.

Un rapport sur les conclusions de l'Atelier sera publié d'ici la fin 2006. Pour de plus amples informations sur cet atelier, veuillez contacter: Michelle.Gauthier@fao.org

Un Programme de partenariat entre la FAO et les Pays-Bas encourage la gestion durable des forêts

En 2001, FAO et le Gouvernement des Pays-Bas ont inauguré un nouveau type de partenariat dans le but de renforcer les capacités de planification et de formulation des politiques des pays les moins avancés dans trois domaines clés, à savoir la sécurité alimentaire, la biodiversité agricole, et la gestion forestière durable. Le Programme de partenariat FAO/Pays-Bas (FNPP) est actuellement dans sa seconde phase (2004-2007) et a bien avancé vers la réalisation de ses objectifs.

Ce qui est nouveau dans cette initiative, c'est que le soutien du donateur n'est pas lié à des projets particuliers ou à des départements spécifiques de la FAO, mais qu'il est orienté vers une large gamme d'activités qui ont des objectifs communs et qui sont exécutées en collaboration étroite par diverses unités de la FAO. Le donateur n'exerce pratiquement aucune contrainte sur les apports du projet, sa seule préoccupation est d'atteindre les résultats convenus. L'assistance est spécifiquement ciblée sur les pays les plus pauvres, qui sont ceux que la Banque mondiale a désignés comme éligibles aux prêts de l'Association internationale de développement.

Dans le domaine forestier, le Programme est centré sur la réforme de la politique forestière, le renforcement de l'application de législation forestière, la mise en œuvre des évaluations intégrées des utilisations des terres et la promotion d'approches novatrices de gestion durable des forêts. L'objectif est de progresser dans chacun de ces domaines dans trois à cinq pays choisis parmi les moins avancés, d'ici la fin du partenariat. Le partenariat a aussi pour vocation secondaire de renforcer les capacités de travail multidisciplinaire de la FAO.

Les exemples qui suivent montrent les progrès accomplis:

- De nouvelles politiques et législations forestières ont été rédigées en Angola et au Timor-Leste.
- Des ateliers locaux, des évaluations et des activités de formation ont aidé à renforcer la gestion décentralisée des forêts et la participation communautaire au Honduras, au Mali, au Mozambique et au Viet Nam.
- Les premières évaluations intégrées des utilisations des terres ont été entreprises au Kenya et en Zambie.
- En République démocratique du Congo, la FAO a fourni une assistance pour la négociation d'accords de compensation entre les communautés et les compagnies dans le cadre de la nouvelle législation forestière.

- Les politiques forestières existantes et la situation de l'exploitation illicite et de la contrebande ont été évaluées dans sept pays francophones d'Afrique centrale (les pays membres de la Commission en charge des forêts d'Afrique centrale [COMIFAC]).

Le FNPP appuie aussi des projets au Bhoutan et en République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'un projet régional en Amérique centrale.

Les Pays-Bas ont promis 20 millions d'euros pour soutenir la deuxième phase du FNPP, ce qui porte le montant total du financement du FNPP à environ 35 millions d'euros. Cet appui s'ajoute à la contribution ordinaire des Pays-Bas au budget de fonctionnement de la FAO. La foresterie absorbe environ 30 pour cent du total.

Le Gouvernement des Pays-Bas et la FAO suivent de près le FNPP. Un partenariat similaire a été constitué depuis avec la Norvège, et un autre est en préparation avec la Suède.

Conservation des mangroves du Cameroun

Un projet de la FAO au Cameroun contribue à sensibiliser les communautés côtières à la nécessité de conserver les ressources des écosystèmes fragiles de mangroves de leur pays. Le projet «Gestion participative de la diversité biologique des mangroves du Cameroun», a sensibilisé les communautés de pêcheurs aux effets néfastes de l'abattage aveugle des mangroves pour la récolte de bois de feu. Le projet a également promu un fourneau économique en combustible qui permet à des entreprises artisanales de transformation du poisson de fumer une plus grande quantité de poissons en utilisant beaucoup moins de bois.

Les mangroves de la côte occidentale d'Afrique centrale sont importantes à de nombreux égards. Outre le bois de feu et le charbon de bois, elles fournissent aussi aux communautés côtières le bois d'œuvre dont elles ont besoin pour construire des maisons et fabriquer des bateaux. En outre, les mangroves fournissent du chaume résistant à l'eau pour les toitures ainsi que du fourrage pour les animaux domestiques.

Les mangroves remplissent aussi un certain nombre de fonctions écologiques. Elles sont utilisées comme frayères et alevinières par d'importantes populations de poissons et de coquillages, dont se nourrissent d'autres animaux ainsi que les hommes. Les mangroves piègent aussi le limon dû à l'érosion en amont et offrent une protection côtière contre le vent et les vagues.

Selon une étude thématique sur les mangroves préparée dans le cadre de l'Evaluation des ressources forestières mondiales de la FAO 2005, le couvert mondial de mangroves est tombé d'environ 18,8 millions d'hectares en 1980 à 15,2 millions d'hectares en 2005, principalement sous l'effet de la conversion à d'autres utilisations des terres, telles que l'aquaculture ou l'agriculture. Bon nombre d'étendues de mangroves ont aussi été dégradées à cause de la pollution et de la récolte excessive de bois. Au Cameroun, où le couvert de mangroves a reculé de 272 000 ha à 252 000 ha en 2005, la principale menace est le développement urbain rapide et la croissance des populations côtières.

Sur le plan politique, le projet de la FAO a incité les autorités camerounaises à affronter la gestion des mangroves en les aidant à élaborer

ANNONCE: CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

Le Département des forêts de la FAO lance un concours de photographie visant à mettre en évidence la beauté des forêts et des arbres et la place qu'ils occupent dans la vie des gens. Les photos gagnantes seront exposées lors de la dix-huitième session du Comité des forêts de la FAO en mars 2007 et publiées sur le site Internet des forêts de la FAO, ainsi que dans un prochain numéro d'*Unasylva*.

La date d'échéance pour les soumissions est le 31 octobre 2006. Pour plus de détails, veuillez consulter le site Internet des forêts de la FAO: www.fao.org/forestry

des stratégies d'utilisation durable de celles-ci, en coopération avec les communautés qui en dépendent pour vivre.

Les efforts menés par la FAO, en collaboration avec les communautés locales et des organisations non gouvernementales, telles que l'organisation camerounaise Wildlife Conservation Society, pour promouvoir l'utilisation durable des mangroves, ont d'importantes répercussions sur le plan politique. Le 13 janvier 2006, le Cameroun a ratifié la Convention de Ramsar relative aux zones humides, un traité intergouvernemental qui sert de cadre pour une action nationale et une coopération internationale en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides, notamment des habitats de mangroves. La signature de la Convention devrait donner au pays l'impulsion politique nécessaire pour opérer des changements.